

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 99.078

*L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 22 juillet à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

16 JUILLET 1999

16 JUILLET 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, CARRIE et GAVEN, Mme GEOFFROY, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, POTENNEC, QUENTIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE GUEUT représenté par M. MOST, Maire  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON, MME PELTIER et M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ACQUISITION DE TERRAIN

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction de la voie d'accès au futur COLLEGE DUNANT au lieu-dit "Les Mouillérons", Madame Danièle LEJOUT - demeurant 1 Rue des Dauviers à 94320 THIAIS- s'est engagée par promesse de vente en date du 29 Mai 1999 à vendre à la Ville de Royan une partie de l'immeuble sis au lieu-dit "Les Mouillérons", cadastré section BR N°260p pour une surface de 70m<sup>2</sup> (sous réserve du bornage) au prix de 40 (QUARANTE) Francs le mètre carré, soit la somme globale de 2.800 (DEUX MILLE HUIT CENTS) Francs.

Les Domaines, consultés par courrier, ont répondu le 12 Février 1999 en estimant le bien à 2 600 F. et en autorisant une marge de négociation de 10 %.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente établie le 29 Mai 1999, signée par Madame Danièle LEJOUT,
- VU l'avis des Domaines en date du 12 Février 1999,
- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

#### **D E C I D E**

- d'acheter à Madame Danièle LEJOUT une partie de l'immeuble sis au lieu-dit "Les Mouillérons", cadastré section BR N°260p pour une surface de 70m<sup>2</sup> (sous réserve du bornage) au prix de 2.800 (DEUX MILLE HUIT CENTS) Francs,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Maître BONNEAU, notaire à ROYAN.

- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif pour l'année 1999

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

Pour extrait conforme,  
**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 juillet 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général,**

**A. LARRAIN**